

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 8.6

Date de révision 01.12.2023

Date d'impression 21.01.2024

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Anaerocult® C pour la microbiologie

Code Produit : 1.32383

Code produit : 132383

Marque : Millipore

No REACH : Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Réactif pour analyses

Utilisations déconseillées : Utilisation pour la recherche uniquement. N'utilisez pas comme un produit pharmaceutique, ni produit domestique ni pour autres applications.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Merck Life Science S.A.S  
80 Rue de Luzais  
F-38297 SAINT QUENTIN FALLAVIER CEDEX

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +33 (0)9 75 18 14 07 (CHEMTREC)  
+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Irritation oculaire (Catégorie 2), H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système respiratoire, H335

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Inhalation (Catégorie 1), Poumons, H372

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H372

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières.

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

Informations

aucun(e)

Additionnelles sur les

Dangers

### Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H372

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières.

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

Informations

aucun(e)

Additionnelles sur les

Dangers

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Composant	Classification	Concentration
<b>Kieselguhr (contient de l'acide silicique cristalline libre)</b>		
No.-CAS 68855-54-9 No.-CE 272-489-0 Numéro d'enregistrement 01-2119488518-22-XXXX	STOT RE 1; H372 Limites de concentration: 1 - 10 %: STOT RE 2, H373; > 10 %: STOT RE 1, H372;	>= 50 - < 70 %
<b>acide citrique</b>		
No.-CAS 77-92-9 No.-CE 201-069-1 No.-Index 607-750-00-3 Numéro d'enregistrement 01-2119457026-42-XXXX	Eye Irrit. 2; STOT SE 3; H319, H335	>= 20 - < 30 %
<b>Carbonate de sodium</b>		
No.-CAS 497-19-8 No.-CE 207-838-8 No.-Index 011-005-00-2 Numéro d'enregistrement 01-2119485498-19-XXXX	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

### **En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

### **En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

## **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

## **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance e/ce mélange.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de carbone

Oxydes de sodium

oxydes de fer

Mélange contenant des composants combustibles

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

### **5.4 Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les non-secouristes: Eviter soigneusement de formation et de respirer les poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate.

Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'élimination, voir section 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Conseils pour une manipulation sans danger**

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange.

#### **Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions de stockage**

Bien fermé. A l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

#### **Classe de stockage**

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 6.1D: Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Équipement de protection individuelle**

##### **Protection des yeux/du visage**

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité

##### **Protection de la peau**

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée.

En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).  
Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile  
épaisseur minimum: 0,11 mm  
Délai de rupture: 480 min  
Matériel testé :KCL 741 Dermatril® L

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).  
Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile  
épaisseur minimum: 0,11 mm  
Délai de rupture: 480 min  
Matériel testé :KCL 741 Dermatril® L

### **Protection du corps**

vêtements de protection

### **Protection respiratoire**

nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé: Filtre de type P2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

### **Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| a) État physique   | solide                |
| b) Couleur   | blanc                 |
| c) Odeur   | inodore               |
| d) Point de fusion/point de congélation                  | Donnée non disponible |
| e) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Donnée non disponible |
| f) Inflammabilité (solide, gaz)                          | Donnée non disponible |
| g) Limites   | Donnée non disponible |

	supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	
h)	Point d'éclair	Donnée non disponible
i)	Température d'auto- inflammation	Donnée non disponible
j)	Température de décomposition	Donnée non disponible
k)	pH	Donnée non disponible
l)	Viscosité	Viscosité, cinématique: Donnée non disponible Viscosité, dynamique: Donnée non disponible
m)	Hydrosolubilité	à 20 °C partiellement soluble
n)	Coefficient de partage: n- octanol/eau	Donnée non disponible
o)	Pression de vapeur	Donnée non disponible
p)	Densité	Donnée non disponible
	Densité relative	Donnée non disponible
q)	Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
r)	Caractéristiques de la particule	Donnée non disponible
s)	Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
t)	Propriétés comburantes	non

## 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Masse volumique  
apparente env.550 kg/m<sup>3</sup>

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Valable généralement pour les matières et les mélanges organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec :

Métaux

Oxydants

Bases  
Agents réducteurs  
Aluminium  
Métaux alcalino-terreux  
composés nitrés organiques  
Fluor  
Métaux alcalins  
oxydes non métalliques  
acide sulfurique concentré  
composés de l'ammonium  
composés halogène-halogène  
nitriles  
nitrates  
huiles  
hydrogène peroxyde  
acide sulfhydrique  
Acétaldéhyde  
Dégagement de gaz ou de vapeurs dangereux avec :  
Acides  
Danger d'explosion avec:  
nitrate d'ammonium  
Ammonium peroxodisulfate  
dichromate de potassium  
perchlorates  
Air  
nitrates  
acide performique  
acide de chlore  
huiles  
avec  
Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:  
Peroxydes  
nitriles  
acide sulfhydrique  
azote dioxyde  
hydrogène peroxyde  
halogènes  
huiles  
avec  
Air

#### **10.4 Conditions à éviter**

aucune information disponible

#### **10.5 Matières incompatibles**

Métaux

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie : voir section 5

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Mélange**

##### **Toxicité aiguë**

Oral(e): Donnée non disponible

Symptômes: Symptômes possibles:, irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles:, lésion des voies respiratoires

Dermale: Donnée non disponible

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Donnée non disponible

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarques: Mélange provoque une sévère irritation des yeux.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

##### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

##### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Mélange peut irriter les voies respiratoires.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée avec il mélange.

- Poumons

##### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

### **11.2 Information supplémentaire**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### **Produit:**

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## Composants

### Kieselguhr (contient de l'acide silicique cristalline libre)

#### **Toxicité aiguë**

DL50 Oral(e) - Rat - femelle - > 2.000 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401)

CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - > 2,6 mg/l - poussières/brouillard

(OCDE ligne directrice 403)

Symptômes: Intoxication chronique:, Pneumoconiose (silicose)

Dermale: Donnée non disponible

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Epiderme humain reconstitué (RHE)

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 4 h

(OCDE ligne directrice 431)

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

(OCDE ligne directrice 405)

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 429)

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Escherichia coli/Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test d'aberration chromosomique.

Système d'essais: lymphocyte

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Résultat: négatif

#### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

#### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Toxicité aiguë par inhalation - Intoxication chronique:, Pneumoconiose (silicose)

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Inhalation - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Poumons

#### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

## **acide citrique**

### **Toxicité aiguë**

DL50 Oral(e) - Souris - mâle et femelle - 5.400 mg/kg  
(OCDE ligne directrice 401)

Inhalation: Donnée non disponible

DL50 Dermale - Rat - mâle et femelle - > 2.000 mg/kg  
(OCDE ligne directrice 402)

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 4 h  
(OCDE ligne directrice 404)

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.  
(OCDE ligne directrice 405)

Remarques: (ECHA)

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des réactions allergiques chez les individus sensibles.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test micronucléus.

Système d'essais: Lymphocytes humains

Résultat: positif

Méthode: OCDE ligne directrice 475

Espèce: Rat - mâle - Moelle osseuse

Résultat: négatif

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.22

Espèce: Rat - mâle et femelle

Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Inhalation - Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

## **Carbonate de sodium**

### **Toxicité aiguë**

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 2.800 mg/kg

Remarques: (ECHA)

Inhalation: Donnée non disponible

DL50 Dermale - Lapin - > 2.000 mg/kg  
(US-EPA)

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 4 h

(OCDE ligne directrice 404)

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - Lapin

Résultat: Irritation des yeux

(US-EPA)

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Mélange**

Donnée non disponible

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-

accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

### **Composants**

#### **Kieselguhr (contient de l'acide silicique cristalline libre)**

Toxicité pour les poissons Essai en semi-statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - > 50 mg/l - 96 h (OCDE ligne directrice 203)  
Remarques: (au-dessus des limites de solubilité)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - > 50 mg/l - 48 h (OCDE Ligne directrice 202)

Toxicité pour les algues CE50r - Desmodesmus subspicatus (Algue verte) - > 50 mg/l - 72 h (OCDE Ligne directrice 201)  
Remarques: (au-dessus des limites de solubilité)

Toxicité pour les bactéries CE50 - boue activée - > 1.000 mg/l - 3 h (OCDE Ligne directrice 209)  
Remarques: (au-dessus des limites de solubilité)

#### **acide citrique**

Toxicité pour les poissons CL50 - Leuciscus idus(Ide) - 440 - 760 mg/l - 96 h  
Remarques: (IUCLID)

Toxicité pour les algues Essai en statique NOEC - Scenedesmus quadricauda (algues vertes) - 425 mg/l - 8 h  
Remarques: (ECHA)

Toxicité pour les bactéries Remarques: (concentration limite de toxicité) (bibliographie)

### **Carbonate de sodium**

Millipore- 1.32383

Page 13 de 17

The life science business of Merck operates as MilliporeSigma in the US and Canada





---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation**

##### **Législation nationale**

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

1450\*: Solides inflammables (stockage ou emploi de).

##### **Autres réglementations**

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H373	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

## Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Classification du mélange

Eye Irrit.2	H319
STOT SE3	H335
STOT RE1	H372

### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

**Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.

Copyright 2020 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter [mlsbranding@sial.com](mailto:mlsbranding@sial.com).